

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 août 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- nomination des membres du Conseil national des soins de santé primaires et du Conseil national de la médecine hospitalière ;
- nomination d'administrateur à l'Office béninois des Services de Volontariat des Jeunes ; puis
- nomination des représentants de l'Assemblée nationale au sein de la Commission béninoise des Droits de l'Homme.

II- Communications.

II-1. Renforcement des capacités du personnel de l'Administration publique dans le domaine du numérique.

Une évaluation des aptitudes dudit personnel a eu lieu du 27 novembre 2019 au 7 février 2020. Selon les normes et standards applicables en la matière, le score minimum requis est de 75% pour être favorablement apprécié. Ce taux correspond au niveau international homologué qui atteste que le candidat sait utiliser les principales fonctionnalités des différents outils informatiques tels que Word, Excel, PowerPoint, Outlook, Navigateur ainsi que l'essentiel des applications de l'ordinateur.

Sur 1540 agents évalués, 1538, soit 99,87% de l'effectif ont obtenu un score en dessous du seuil exigé.

Au regard des résultats qui reflètent le niveau insuffisant des personnes évaluées, il apparaît nécessaire d'assurer le renforcement de leurs capacités. Les Ministres chargés du Travail et du Numérique prendront les dispositions utiles à cet effet.

II-2. Création d'une école de la fibre au Bénin.

A la suite des recommandations du Conseil des Ministres en sa séance du 24 décembre 2019, l'étude de faisabilité de ladite école a été réalisée. Elle a permis de faire une analyse précise des besoins et conditions de démarrage, notamment sur la base des attentes des entreprises du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), en matière de compétences dans les métiers de la fibre optique.

L'étude a également procédé à une analyse de l'offre de formation existante dans le domaine, au Bénin et dans la sous-région. Celle-ci révèle que les formations disponibles actuellement rassemblent des savoirs théoriques mais que la formation spécifique basée sur des apports pratiques, professionnalisants et de courte durée, n'existe pas et constitue une nécessité pour satisfaire les attentes dans ce domaine.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé la mise en œuvre du projet sur le site de l'ex Ecole supérieure des Télécommunications du Bénin.

II-3. Approbation de la note conceptuelle et de la feuille de route relatives à l'élaboration du document de stratégie nationale de l'identification des personnes en République du Bénin.

Ladite stratégie sera un véritable outil de planification, d'orientation et de mise en cohérence des interventions de l'Etat et des autres acteurs ou partenaires, en matière d'identification des personnes.

A ce titre, elle constitue un document-cadre qui fixe les orientations stratégiques, les objectifs et les actions prioritaires dans le secteur.

Elle est rendue nécessaire par les réformes majeures déjà engagées par le Gouvernement au titre desquelles le Recensement administratif à vocation d'identification de la Population (RAVIP), la dématérialisation de la production des actes de naissance, la reconstitution des actes de naissance sans souche, la mise en œuvre de la carte d'identité biométrique.

Elle procède également des perspectives de rénovation qui se dégagent de ces réformes s'agissant de l'identification unique des personnes et de l'inclusion en Afrique de l'Ouest, ainsi que de la phase pilote régionale d'élaboration des schémas directeurs nationaux, dans le cadre du projet SMART AFRICA.

Aussi, le Conseil a-t-il approuvé la note conceptuelle et la feuille de route en vue de l'élaboration de ce document de stratégie, pour la période 2020-2025.

II-4. Réalisation de l'audit de démarrage de l'hôpital de jour d'oncologie du Centre hospitalier universitaire de la Mère et de l'Enfant (CHU-MEL), et du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou Maga de Cotonou (CNHU-HKM).

Après deux années de mise en œuvre du partenariat entre notre pays et Paris Hospital Foundations (PHF) pour la gestion des évacuations sanitaires, il est apparu que les cancers sont les affections les plus fréquentes et les plus onéreuses.

En vue d'accroître la prise en charge de ces affections au plan national et de favoriser le bénéfice de ces soins à un plus grand nombre de personnes, le Gouvernement a décidé de mettre en place un hôpital du jour en oncologie au niveau du CHU-MEL et du CNHU-HKM.

A cet effet, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec l'hôpital FOCH, membre du groupe PHF, pour l'assistance à l'audit organisationnel, technique et fonctionnel nécessaire à la réalisation du projet. Cet audit permettra notamment d'identifier et de lever les obstacles à la mise en fonction effective de l'hôpital du jour d'oncologie.

III- Mesures individuelles.

Sur proposition des Ministres, les nominations suivantes ont été prononcées.

✓ Au ministère du Plan et du Développement

Directeur de cabinet

Monsieur Alastaire Sèna ALINSATO

Secrétaire général du ministère

Madame Meangoua H. Armelle Coralie AHAMIDE

Conseiller technique au suivi du capital humain

Monsieur Rachidi B. RADJI

Directeur départemental du Plan et du Développement de l'Alibori

Monsieur Amine ALASSANE.

✓ Au ministère de la Santé

A l'issue du processus d'appel à candidatures et de sélection

- **Membres du Conseil national de la Médecine hospitalière, au titre de leurs qualifications respectives**

Mesdames et messieurs

- Augustine ZIME épouse MORA, sage-femme diplômée d'Etat, de grade inspecteur d'action sanitaire ;
- Hortense HOUSSIN, médecin généraliste ;
- Mahoungnon Sèdonoudé Violette CHIDIKOFFAN épouse KOUDJE, médecin pédiatre ;
- Fifamè Aline AGUEGUE, pharmacien ;
- Jean Guy Chaanon ADJALLA, chirurgien-dentiste ;
- Pascal OMIYALE, administrateur des hôpitaux ;

- Sèmassa Mohamed Ismaël HOTEYI, ingénieur en écologie environnementale ;
- Montcho Adrien HODONOU, médecin chirurgien ;
- Djimon Marcel ZANOU, médecin interniste ;
- Justin Dantondji DENAKPO, médecin gynécologique obstétricien ;
- Eugène ZOUMENOU, médecin anesthésiste réanimateur ;
- Koffi-Mensah Stéphane Jean SAVI de TOVE, médecin radiologue ;
- Pamphile Thierry HOUNGBO, spécialiste en gestion et maintenance des technologies des soins de santé.

Par ailleurs, **Monsieur Djimon Marcel ZANOU** est nommé président du Conseil national de la Médecine hospitalière.

- **Membres du Conseil national des Soins de santé primaires au titre de leurs qualifications respectives**

Mesdames et messieurs

- Célestine Jessudé TOVIDE, inspectrice d'action sanitaire ;
- Josée Cathérine GBEDAGBA épouse BOMARD, sage-femme diplômée d'Etat de grade inspecteur d'action sanitaire ;
- Emilie Ablawa FIOSSI épouse KPADONOU, médecin spécialiste en santé mentale ;
- Andréa Sounlingbé HOUINDOTE, nutritionniste ;
- Cakpo Urbain AHITCHEMIN, administrateur des services financiers ;
- Tétédé Pierre-Paul ADJOFOGUE, chirurgien-dentiste ;
- Richard Dèdènou OUSSOU, ingénieur en aménagement et protection de l'environnement ;
- Lamidhi SALAMI, médecin de santé publique ;
- Sèwanoudé Ernest NOUNAWON, médecin épidémiologiste ;
- Lucien TOKO, médecin généraliste ;
- Marouf BELLO, médecin pédiatre ;
- Abdul-Aziz ASSANI, médecin gynécologique obstétricien ;
- Zinsou Angelo Paul AHOUANSE, pharmacien.

Enfin, **Monsieur Lamidhi SALAMI** est nommé président du Conseil national des Soins de Santé primaires.

Fait à Cotonou, le 19 août 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIIN-OURO.-